



La Faculté de droit et de criminologie subventionne un ou plusieurs projet(s) étudiant(s) à hauteur de **3 000 €**

**Candidatures** à envoyer, via le formulaire spécifique, avant le **25 novembre 2019**



**Formulaire et règlement :**  
[droit.ulb.be](http://droit.ulb.be) > Portail étudiant > Les règlements



Faculté Droit  
& Criminologie



Pour être finançable, un projet doit être porté par au moins deux étudiant·e·s de la Faculté de droit et de criminologie. Le projet doit également poursuivre un but d'intérêt facultaire. Voir *Règlement organisant le soutien financier de la Faculté de droit et de criminologie à des initiatives étudiantes d'intérêt facultaire.*

**ULB**